



**COMPTE-RENDU DE LA CAPL N° 2 RÉVISION DE L'ÉVALUATION  
DES CONTROLEURS DU 29 JUIN 2015**

La déclaration liminaire est identique à celle lue lors de la CAPL des agents C.

Nous déplorons que les réserves de DKM (dotations capital mois) n'aient pas été communiquées, par la Direction, avant la tenue de cette CAPL.

Nous espérons que ces réserves soient distribuées compte tenu du difficile contexte de gel du point d'indice : Il s'agit là de la seule possibilité de voir évoluer son salaire.

Réponse de la Direction : Seules les CAPL doivent pouvoir appliquer les bonifications.

Réductions mises en réserves:

6 R1 (réduction d'ancienneté de 1 mois) comme l'an dernier

3 R2 (réduction d'ancienneté de 2 mois) dont 2 provenant des années passées.

La Direction : Les chefs de services ne doivent pas se laisser aller à la pratique du COPIER/COLLER pour compléter les appréciations générales.

Il doit y avoir une cohérence entre les appréciations générales et le profil croix.

CGT : La Direction se félicite du faible nombre d'appels. Il ne faut pas y voir une satisfaction générale de la part des agents, mais plutôt un certain fatalisme et une procédure " recours" lourde et chronophage...

Les recours hiérarchiques :

11 recours ont été déposés auprès de l'autorité hiérarchique (Direction).

2 admissions totales.

1 rejet partiel.

8 rejets en totalité.

Au total, 7 recours ont été présentés lors de cette CAPL.

La CAPL a eu à connaître d'un dossier faisant état d'une seule mention d'alerte attribuée lors du CREP( compte-rendu d'évaluation professionnelle).

Résultats de la CAPL du 26/09/15 (tous échelons confondus : C2, C1 et Contrôleurs Principaux) :

Sur les 6 R1, 2 ont été distribués en CAPL, ainsi que 1 R2.

Sur les 4 dossiers défendus par les représentants du personnel CGT FP76, 3 ont obtenu satisfaction.

Nous regrettons que la Direction n'ait pas accordé toutes les réductions en réserve et constatons qu'elle se dote, une nouvelle fois, d'une réserve en DKM identique à l'an passé.



## COMPTE-RENDU DE LA CAPL N° 1 RÉVISION DE L'ÉVALUATION DES INSPECTEURS DU 29 JUIN 2015

Les déclarations liminaires des trois organisations syndicales (SOLIDAIRES, FO et CGT) ont été remises à la présidente de la CAPL.

Celle de la CGT est commune aux 3 CAPL.

La Direction nous informe qu'en ce qui concerne la catégorie A, 6 inspecteurs ont déposé un recours hiérarchique. Un dossier a fait l'objet d'une admission partielle et les 5 autres d'un rejet. Trois dossiers étaient à examiner par la CAPL.

Une seule demande d'entretien a été sollicitée auprès du RH.

Pour l'année 2015, les réductions mises en réserve, pour la tenue de la CAPL, étaient de 3 R1 (1 mois) et aucune R2 (2 mois).

Aucune réserve de réduction R2 n'ayant été constituée, la CGT est intervenue pour que soit communiqué le nombre d'agents A, notés dans la DKM (dotation capital mois).

La réponse étant que le nombre d'inspecteurs était supérieur à 60, la CGT a donné lecture de la page 70 de l'instruction sur l'entretien professionnel du 08/01/2015 des bureaux RH-1C et RH-2A qui stipule :

« ..réserve de réductions de 2 mois : une réserve de 2 mois peut être également constituée.

Toutefois, le quantum est laissé à l'appréciation du directeur en fonction du volume des effectifs de chaque DKM **étant précisé qu'au-delà d'un effectif supérieur à 60 agents dans une DKM, au moins une réduction de 2 mois doit être mise en réserve.** »

Donc, une réduction de 2 mois aurait dû être mise en réserve.

Réponse de la Direction : « on a fait comme l'année dernière, en décidant de ne pas mettre en réserve une réduction R2 »

Doit on en conclure que l'instruction émanant des bureaux RH-1C ET RH-2A :

- ne s'applique pas spécifiquement à la DRFIP76?
- ou que le paragraphe, pourtant signalé comme une nouveauté au titre de l'année 2015, n'a pas été lu ?

En procédant ainsi, la Direction n'a pas permis à la CAPL de jouer pleinement son rôle. En effet les 3 dossiers à examiner avaient pour motif, l'obtention d'une réduction de 2 mois !!!!!

Nous ferons remonter ce manquement auprès de notre bureau national, et demanderons si ce n'est pas le cas à ce que le PV en tienne compte...

La présidente s'est engagée à mettre en réserve l'année prochaine, une réduction de 2 mois.

**AFFAIRE A SUIVRE.....**